

Charte accessibilité et inclusion de WebAcad

Préambule

La présente charte accessibilité et inclusion s'applique à toutes les activités de WebAcad, organisme de formation situé au 15 rue de la Gare, 57400 Sarrebourg, incluant les actions de formation (AF), les formations par apprentissage (CFA), et la validation des acquis de l'expérience (VAE). Elle concerne les stagiaires, apprenants, candidats VAE, formateurs, personnel administratif et technique, clients, partenaires, et toute autre partie prenante.

Cette charte formalise l'engagement de WebAcad à garantir l'accessibilité de ses prestations et à promouvoir un environnement inclusif, en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, le Référentiel National Qualité (Qualiopi), le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), et les réglementations en vigueur.

Elle est transmise par courriel, disponible sur la plateforme LMS, affichée dans les locaux, et consultable sur demande.

Article 1 : Objet et champ d'application

Cette charte définit les principes et engagements de WebAcad pour assurer l'accessibilité physique, numérique, et pédagogique de ses formations, ainsi que pour favoriser l'inclusion de tous, en particulier des personnes en situation de handicap (moteur, sensoriel, cognitif, psychique, ou autre). Elle s'applique à toutes les interactions, en présentiel, à distance, ou en format hybride, et complète les règlements intérieurs et chartes existants (informatique, éthique, qualité).

Article 2 : Principes fondamentaux WebAcad s'appuie sur les principes suivants :

- **Accessibilité** : Offrir un accès équitable aux formations, ressources, et locaux, quelles que soient les contraintes des individus.
- **Inclusion** : Valoriser la diversité des profils et garantir un environnement sans discrimination.
- **Équité** : Assurer des opportunités égales pour tous, avec des ajustements adaptés aux besoins spécifiques.

- Collaboration : Impliquer les parties prenantes (apprenants, formateurs, partenaires) dans la démarche inclusive.
- Amélioration continue : Évaluer et optimiser les pratiques pour répondre aux attentes légales et sociétales.

Article 3 : Accessibilité physique

3.1. Locaux : Les locaux de WebAcad (15 rue de la Gare, 57400 Sarrebourg) respectent les normes des Établissements Recevant du Public (ERP), avec des accès adaptés (rampes, signalétique claire, espaces dégagés).

Les salles de formation sont équipées pour accueillir des personnes à mobilité réduite (portes larges).

3.2. Aménagements : Toute demande d'aménagement spécifique (ex. place réservée, éclairage adapté) est étudiée par le référent accessibilité et mise en œuvre dans les meilleurs délais.

Les issues de secours et consignes de sécurité sont accessibles (braille, audio si nécessaire).

3.3. Mobilité : WebAcad collabore avec des partenaires locaux (transports adaptés, associations) pour faciliter l'accès au site, si besoin.

Article 4 : Accessibilité pédagogique

4.1. Adaptation des contenus : Les supports pédagogiques sont proposés en formats variés (numérique, papier, gros caractères, audio) selon les besoins identifiés.

Les formateurs adaptent leurs méthodes (ex. rythme ralenti, explications simplifiées) pour les apprenants ayant des troubles cognitifs ou sensoriels.

4.2. Accompagnement spécifique : Les stagiaires et apprenants CFA peuvent bénéficier d'un accompagnement renforcé (tutorat, médiateur) pour surmonter les obstacles pédagogiques.

Les candidats VAE reçoivent une assistance adaptée pour constituer leur dossier (ex. outils numériques accessibles, relecture facilitée).

4.3. Évaluation : Les modalités d'évaluation (examens, jurys) sont ajustées (temps supplémentaire, outils adaptés, oral au lieu d'écrit) pour garantir l'équité, sans compromettre les exigences de certification.

Article 5 : Accessibilité numérique

5.1. Plateforme LMS : La plateforme LMS est conçue pour être compatible avec les technologies d'assistance (lecteurs d'écran, navigation au clavier).

Des tutoriels et un support technique sont disponibles pour accompagner les utilisateurs novices ou en situation de handicap.

5.2. Contenus en ligne : Les vidéos incluent des sous-titres, et les documents numériques respectent les standards d'accessibilité (PDF taggés, contrastes élevés).

Les visioconférences utilisent des outils permettant des transcriptions en temps réel si nécessaire.

5.3. Sécurité : Les données personnelles liées aux besoins d'accessibilité (ex. certificats médicaux) sont protégées conformément au RGPD, avec un accès restreint au référent accessibilité et au Délégué à la Protection des Données.

Article 6 : Inclusion et non-discrimination

6.1. Égalité : WebAcad interdit toute discrimination basée sur le handicap, le sexe, l'origine, la religion, ou toute autre caractéristique, conformément à la charte éthique.

Les interactions (pédagogiques, administratives, partenariales) valorisent la diversité et évitent les stéréotypes.

6.2. Sensibilisation : Des sessions de formation sur l'inclusion et le handicap sont organisées pour les formateurs, le personnel, et, si pertinent, les stagiaires, afin de promouvoir une culture inclusive.

Des supports (guides, affiches) sensibilisent aux bonnes pratiques dans les locaux et sur la plateforme LMS.

6.3. Dialogue : Les apprenants et parties prenantes peuvent s'exprimer sur les questions d'inclusion via les délégués, les questionnaires de satisfaction, ou le référent accessibilité.

Article 7 : Rôle du référent accessibilité

7.1. Mission : Un référent accessibilité est désigné pour coordonner les actions (évaluation des besoins, mise en œuvre des aménagements, suivi).

Contact : contact@webacad.fr ou rendez-vous au 15 rue de la Gare, 57400 Sarrebourg.

7.2. Processus : Les demandes d'aménagement sont adressées par écrit ou entretien, avec une réponse sous 5 jours ouvrables.

Le référent collabore avec les formateurs, le personnel, et des partenaires externes (ex. Agefiph, MDPH) pour trouver des solutions adaptées.

7.3. Confidentialité : Les informations fournies (ex. nature du handicap) sont traitées avec la plus stricte confidentialité, conformément au RGPD.

Article 8 : Partenariats pour l'inclusion

8.1. Collaborations : WebAcad travaille avec des acteurs spécialisés (Agefiph, Cap Emploi, associations) pour financer ou mettre en œuvre des aménagements.

Les employeurs (CFA) et financeurs sont impliqués pour garantir la continuité des adaptations en entreprise.

8.2. Réseaux : WebAcad participe à des réseaux locaux et nationaux pour partager les bonnes pratiques et renforcer ses compétences en accessibilité.

8.3. Contractualisation : Les engagements des partenaires en matière d'inclusion sont formalisés dans les conventions pour assurer une cohérence.

Article 9 : Conformité à la certification Qualiopi

9.1. Qualité : Les actions d'accessibilité et d'inclusion s'inscrivent dans les 7 critères Qualiopi, notamment l'adaptation des moyens (critère 3), l'accompagnement (critère 5), et l'amélioration continue (critère 7). La procédure pour l'obtention de la certification Qualiopi pour le CFA et la VAE est en cours de finalisation.

9.2. Évaluation : Les retours sur l'accessibilité (questionnaires, entretiens) sont analysés pour identifier les axes d'amélioration.

Les indicateurs spécifiques (ex. nombre d'aménagements réalisés, satisfaction des bénéficiaires) sont suivis.

9.3. Traçabilité : Les démarches (demandes, solutions, partenariats) sont documentées pour répondre aux audits Qualiopi.

Article 10 : Gestion des écarts et réclamations

10.1. Réclamations : Toute insatisfaction liée à l'accessibilité ou l'inclusion est adressée au référent accessibilité (accessibilite@webacad.fr). Une réponse est fournie sous 10 jours ouvrables.

10.2. Non-conformités : Les écarts (ex. aménagement non fourni, discrimination perçue) sont analysés et corrigés via un plan d'action.

10.3. Sanctions : Les comportements contraires à l'inclusion (ex. discrimination) entraînent des sanctions adaptées (exclusion, résiliation, licenciement), conformément aux règlements intérieurs.

Article 11 : Formation et sensibilisation

11.1. Formateurs : Les formateurs reçoivent une formation sur l'adaptation des méthodes et supports pour les publics en situation de handicap.

11.2. Personnel : Le personnel est formé à l'accueil inclusif et à la gestion des demandes d'aménagement.

11.3. Stagiaires et partenaires : Des actions de sensibilisation (ateliers, ressources LMS) promeuvent une culture inclusive pour tous.

Article 12 : Communication et transparence

12.1. Diffusion : Les engagements d'accessibilité sont communiqués via le site web, les supports de formation, et les réunions partenariales.

12.2. Indicateurs : Les résultats (ex. taux de satisfaction des bénéficiaires d'aménagements) sont partagés annuellement avec les parties prenantes.

12.3. Visibilité : WebAcad promeut son engagement inclusif dans ses campagnes pour attirer des publics diversifiés.

Article 13 : Entrée en vigueur et modifications

13.1. Application : Cette charte entre en vigueur dès sa transmission aux parties prenantes (contrat, LMS, affichage).

13.2. Révision : WebAcad peut modifier la charte en fonction des évolutions légales ou des besoins identifiés. Les modifications sont communiquées par courriel et disponibles sur le LMS.

13.3. Consultation : La charte est accessible en permanence dans les locaux et sur la plateforme numérique.

Article 14 : Acceptation de la charte

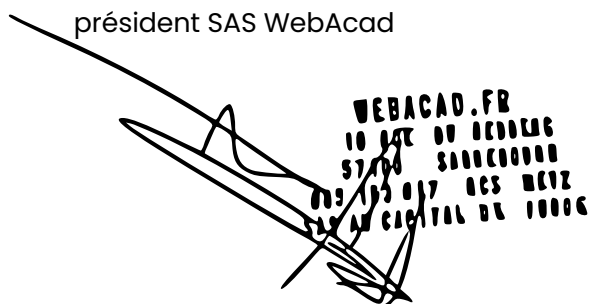
14.1. Acceptation : La signature du contrat (formation, travail, partenariat), l'émargement, ou l'accès au LMS vaut acceptation pleine et entière de la charte.

14.2. Liens avec autres documents : Cette charte complète les règlements intérieurs, la charte informatique, la charte éthique, et la charte qualité, formant un cadre inclusif global.

Article 15 : Litiges

Tout différend relatif à l'application de cette charte sera soumis à une résolution amiable via le référent accessibilité ou la direction. À défaut, les juridictions compétentes de Sarrebourg seront saisies.

Anthony Gorius,
président SAS WebAcad



WEBACAD.FR
10 RUE DE L'INDUSTRIE
57000 SARREBOURG
03 83 01 70 00
SARREBOURG